

## PROTOCOLE D'ACCORD (PA)

**PEACE AND SPORT  
ET  
L'ACADEMIE INTERNATIONALE  
D'ARTS MARTIAUX DE MONACO**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

**Peace and Sport**, *L'Organisation pour la Paix par le Sport*, Organisation Monégasque régie par la loi monégasque, enregistrée sous le numéro 16521/913E, dont le siège social se situe: "Aigue Marine", 24 avenue de Fontvieille, 98000 Monaco et représentée par son Président-Fondateur, Monsieur Joël Bouzou.

D'UNE PART,  
Ci-après : « Peace and Sport »

et

**L'Académie Internationale d'Arts Martiaux de Monaco**, sise 7, avenue des Castelans 98000 Monaco, représentée par sa Présidente, Madame Félicia Pouget.

D'AUTRE PART,  
Ci-après : « Partenaire »,

Et collectivement ci-après référencé en tant que les « Parties » et individuellement en tant que « Partie ».

*Protocole d'Accord entre Peace and Sport et l'Académie Internationale d'Arts Martiaux de Monaco*  
Juillet 2022 à juin 2023

*Peace and Sport*

1 / 5

*Le Partenaire*

*JSR*

*Fouget*

## IL A ETE CONVENU CE QUE SUIT

---

### I. Objet

L'objet du présent protocole d'accord entre les soussignés est de préciser la nature de leur collaboration, en mettant en avant les rôles et les responsabilités de chacune des Parties et en définissant le cadre légal et financier de cet accord. La collaboration se doit d'être égale pour les deux Parties, qui doivent toutes les deux contribuer de leur pleine capacité à s'assurer de résultats équitables.

Les Parties, partageant la volonté de promouvoir le sport comme un outil de développement social, se sont rapprochées et ont décidé d'unir leurs forces dans ce but.

Le partenariat est lié aux multiples actions de Peace and Sport.

### II. Description des Parties

#### A. Peace and Sport

Peace and Sport est une organisation neutre et indépendante qui promeut l'utilisation du sport comme outil de paix. Basée en Principauté de Monaco et placée sous le Haut Patronage de Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II de Monaco, cette initiative mondiale a été créée en 2007 par Joël Bouzou, son Président-Fondateur.

Peace and Sport œuvre pour amener le sport au cœur d'actions concertées, effectives et pertinentes, afin d'utiliser ses valeurs fédératrices comme un catalyseur pour la paix.

L'organisation est engagée à :

- Renforcer la sensibilisation sur le potentiel du sport comme outil de création de la paix
- Collecter des fonds pour financer et assurer la continuité de ses projets terrains
- Agir sur le terrain en appuyant des acteurs locaux et en développant des outils éducatifs
- Promouvoir les meilleures pratiques des acteurs du mouvement de la paix par le sport.

#### B. Fédération Monégasque de Pàijeda, art martial monégasque

L'Académie Internationale d'Arts Martiaux de Monaco, association monégasque régie par la législation monégasque, a pour objet, notamment, de :

- promouvoir, enseigner et de pratiquer dans l'intérêt général ainsi que dans le cadre du respect des règles techniques, de sécurité, de déontologie, des valeurs éducatives et éthiques, de toutes méthodes dites de sports de combats, ou de "Self-Défense" ou "Arts

*Protocole d'Accord entre Peace and Sport et l'Académie Internationale d'Arts Martiaux de Monaco*  
Juillet 2022 à juin 2023

*Peace and Sport*

*Le Partenaire*

*JSPP*

martiaux" tels : PAIJEDA, Kickboxing, Muaythai, Krav-Maga, Self-Défense Krav-Maga, Low Kick, K1-Rules, Full-Contact (Boxe Américaine), Kick-Light, Light Contact, Point Fighting, Karaté, Karaté Défense, Karaté Jutsu, Lutte-contact, Kung Fu Wushu, Boxe chinoise, Penchak silat, Pancrace, Grappling, Kali, Boxe Thaïlandaise, Thaï-Boxing, etc.,

- ceci au travers de séances de loisirs, d'entraînement, la tenue d'assemblées périodiques, la publication d'un bulletin, d'oeuvres littéraires ou artistiques, les conférences et séminaires, cours techniques, stages, organisations de tournois, démonstrations, ou compétitions, championnats des activités précitées et assimilées, et en général toutes initiatives propres à la formation physique et morale de la jeunesse ;
- ...
- Adhérer aux orientations des pouvoirs publics susceptibles de s'inscrire dans la politique nationale de développement durable ;
- Contribuer par son action – et dans la mesure du possible – au soutien d'associations humanitaires encouragées par les pouvoirs publics.

### III. Durée et Résiliation du Protocole

Le présent protocole prend effet à partir de sa date de signature pour une durée de 1 an jusqu'au mois de juin 2022. Il pourra être reconduit après discussion et accord entre les deux Parties à chaque saison sportive (juillet à juin).

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des Parties des obligations souscrites aux termes du présent protocole d'accord, celui-ci pourra être résilié de plein droit par l'autre Partie.

Chaque Partie pourra par ailleurs résilier le présent protocole d'accord en cas de cessation d'activité par l'une ou l'autre des Parties, liquidation judiciaire ou toute situation produisant les mêmes effets.

### IV. Méthode de coopération

Dans le but de faire fructifier les différentes opportunités sur lesquelles les deux Parties s'engageront d'un commun accord, les Parties s'engagent d'ores et déjà comme suit :

Si n'importe quelle Partie n'est pas en mesure d'exécuter n'importe quelle obligation ou responsabilité décrites, il devra en informer l'autre Partie par écrit le plus rapidement possible. Les deux Parties trouveront ensuite ensemble la solution la plus adaptée.

#### A. Obligations de Peace and Sport

Peace and Sport octroie le titre de « Partenaire Officiel » au Partenaire pour la durée de ce protocole d'accord.

Comme résultat de cette collaboration, le partenaire se voit offrir de nombreux droits et bénéfices par Peace and Sport, détaillés dans l'Annexe A.

Protocole d'Accord entre Peace and Sport et l'Académie Internationale d'Arts Martiaux de Monaco  
Juillet 2022 à juin 2023

Peace and Sport

Le Partenaire

JJP

JP

## B. Obligations du Partenaire

Le Partenaire octroie le titre de « Partenaire Officiel » à Peace and Sport pour la durée de ce protocole d'accord.

Comme résultat de cette collaboration, Peace and Sport se voit offrir de nombreux droits et bénéfices par le Partenaire détaillés dans l'Annexe B.

## V. Confidentialité

Chaque Partie s'engage à conserver confidentielles les informations et documents concernant l'autre Partie auxquelles elle aurait pu avoir accès au cours des négociations préalables à la conclusion du présent protocole d'accord, et au cours de la conclusion et de l'exécution du présent protocole d'accord.

## VI. Juridictions et droit applicable

Toute constatation et tous litiges pouvant naître dans l'exécution du présent protocole seront de la compétence des Tribunaux de la Principauté en application de la loi monégasque.

Fait en deux exemplaires originaux,

M. Jean-Jérôme Perrin-Mortier  
Directeur Général  
Peace and Sport

Mme Félicia Pouget  
Présidente  
Académie Internationale  
d'Arts martiaux de Monaco

A .....  
Date.....

Monaco -  
22 06 23

A .....  
Date.....

Monaco  
22/06/23



Peace and Sport  
« Aigue Marine » - Bloc B  
24 avenue de Fontvieille - 98000 Monaco  
Téléphone : + 377 9797 7800 - Fax : + 377 9797 1891  
contact@peace-sport.org

[www.peace-sport.org](http://www.peace-sport.org)  
Association Monégasque 16521/913E



Protocole d'Accord entre Peace and Sport et l'Académie Internationale d'Arts Martiaux de Monaco  
Juillet 2022 à juin 2023

Peace and Sport

Le Partenaire

JJM

## Annexe A: Engagements de Peace and Sport

### i. Communication :

- Donner le droit au Partenaire d'utiliser le nom et logo de Peace and Sport à des fins de communication.
- Assurer la visibilité du Partenaire sur l'ensemble des supports et outils de communication liés au protocole d'accord : espace partenaires du site internet, rapport d'activité.
- Annoncer le partenariat avec le Partenaire sur ses réseaux de communication (Date de l'annonce à définir entre les parties selon une actualité du partenariat).
- Promouvoir l'accord et ses activations sur ses réseaux sociaux.

### ii. Temps forts :

- Communiquer les outils nécessaires pour la promotion de Peace and Sport lors des différentes campagnes (April6).

Les 2 parties s'engagent à étudier des opportunités de développement communs futurs.

## Annexe B: Engagements du Partenaire

### i. Communication :

- Donner le droit à Peace and Sport d'utiliser le son nom et logo à des fins de communication.
- Assurer la visibilité de Peace and Sport sur la tenue du club (par ex. écusson présent sur les T-shirt) et supports et outils de communication liés au protocole d'accord : page partenaires du site internet ou sur la bannière du site web ;
- Annoncer le partenariat avec Peace and Sport sur ses réseaux de communication.
- Promouvoir Peace and Sport sur ses réseaux sociaux.

### ii. Temps Forts :

- Participer à la campagne #WhiteCard 2023 en mobilisant les différents acteurs du Partenaire ;
- Mobiliser le réseau de partenaire à la campagne #WhiteCard 2023 en diffusant la communication associée
- Organiser une opération WhiteCard lors d'un évènement autour du 6 avril 2023
- Création d'une synergie réseau pour soutenir les programmes de terrain de Peace and Sport : mise en réseau, autres
- Développer des opportunités d'organiser des évènements à Monaco à vocation de levée de fonds

Les 2 parties s'engagent à étudier des opportunités de développement communs futurs.

*Protocole d'Accord entre Peace and Sport et l'Académie Internationale d'Arts Martiaux de Monaco*  
Juillet 2022 à juin 2023

*Peace and Sport*

*Le Partenaire*



10  
10  
10

Annexe A: Engagement de l'État et Sport

Communication:

- Donner le droit au Parlement d'élire le conseil de l'État et Sport à des fins de conseil et de suivi.
- Assurer la visibilité du Parlement aux différents supports et outils de communication tels que les médias, les conférences de presse, les sites internet, les réseaux sociaux, etc.
- Annoncer le partenariat avec le Parlement aux différents réseaux de communication (site de l'État, réseaux sociaux, etc.)
- Promouvoir l'accord et ses réalisations sur les réseaux sociaux.

Temps forts:

- Communiquer les faits nécessaires pour la promotion de l'État et Sport lors des différentes campagnes (Agris).

Les 2 parties s'engagent à étudier les opportunités de développement commun futures

Annexe B: Engagements de l'État

Communication:

- Donner le droit à l'État et Sport d'élire le conseil de l'État et Sport à des fins de conseil et de suivi.
- Assurer la visibilité de l'État et Sport sur la scène internationale par sa présence sur les différents supports et outils de communication tels que les médias, les conférences de presse, les sites internet, les réseaux sociaux, etc.
- Annoncer le partenariat avec l'État et Sport sur les réseaux de communication (site de l'État, réseaux sociaux, etc.)
- Promouvoir l'accord et ses réalisations sur les réseaux sociaux.

Temps forts:

- Participer à la campagne #WhiteCard 2023 en réalisant les différents réseaux de l'État et Sport.
- Mobiliser le réseau de partenaires à la campagne #WhiteCard 2023 en utilisant la communication internationale.
- Organiser une opération WhiteCard lors d'un événement, début du 4 avril 2023.
- Création d'une campagne réseau pour soutenir les programmes de l'État et Sport, ainsi qu'en tant que partenaire.
- Développer des opportunités d'organiser des événements à l'échelle internationale de l'État et Sport.

Les 2 parties s'engagent à étudier les opportunités de développement commun futures

Partenariat d'accord entre l'État et Sport et l'Assemblée internationale de l'État et Sport de 2023 à 2027

La Paroisse

#

7286